

## Note Conceptuelle

"Rien n'échappe à l'impôt" a-t-on dit! Les textes fiscaux œuvrent volontiers à cette fin à travers un arsenal d'impôts appréhendant toutes les dimensions de la faculté contributive: revenu, capital et dépense. La réalité est pourtant tout autre. La fiscalisation de l'économie est notoirement imparfaite et nombreuses sont les richesses économiques qui échappent à l'emprise du fisc, soit en raison d'une sous-administration fiscale qui tarde à se digitaliser, soit en raison de l'ampleur de la fraude fiscale corroborée par l'impunité.

Les gisements fiscaux érodés sont nombreux. L'ampleur grandissante de l'économie souterraine et des secteurs "non enregistrés" en est l'illustration. Les chiffres sont alarmants, se traduisant par une sorte de « somalisation » de la Tunisie. Environ deux millions de tunisiens sont des consommateurs de l'économie souterraine. Environ 54% du PIB est accaparé par l'économie souterraine. Environ des milliards de dinars d'impôts et taxes échappent à l'Etat ; des recettes qui fondent comme neige au soleil. Des emplois clandestins et à domicile, des micro-entreprises « sauvages » non immatriculées au registre de commerce, des ventes sans facturations, sans garanties... On y trouve tout ce qu'on veut : de l'essence, des cigarettes, des bananes, des fruits secs, des fournitures scolaires, des jouets, de l'électroménager, des pièces de rechange des véhicules. La révolution a même, semble-t-il, légitimé l'informel, puisque son déclenchement est imputé à un acteur de l'informel qui s'est immolé par le feu, lorsque l'on a essayé de lui appliquer la loi ; si bien que l'on est tenté aujourd'hui d'opérer une distinction au sein de l'informel entre ceux qui y vivent, les pauvres au bas de la pyramide, et ceux qui en font des richesses scandaleuses, les barons pour ne condamner que les seconds.

Une autre illustration non moins importante des gisements abîmés par la fraude, celle des régimes forfaitaires. Plus de 400000 contribuables personnes physiques sont logés dans le régime du forfait BIC. La contribution de ce régime à l'effort fiscal national est modique : 28 million de dinars en 2016, avec une moyenne annuelle de 75 dinars par assujetti à ce régime; 50% des assujettis à ce régime déposent leur déclaration annuelle, dont 60% dans les délais légaux. Les autres 50% sont en fraude totale et ne payent rien au fisc ; 90% de ceux qui payent, déclarent un chiffre d'affaires annuel inférieur à 10.000 dinars. Ce qui dévoile l'existence d'une fuite de la matière imposable et l'existence de ce que l'on appelle des « faux forfaitaires ».

Les conséquences dommageables de cet état des lieux sont nombreuses. Elles sont essentiellement ressenties par le secteur formel, par les entreprises organisées dont la pérennité est menacée. L'économie souterraine en fraude totale combinée avec une masse grandissante de faux forfaitaires constitue une **source de concurrence déloyale** et un facteur qui pénalise les entreprises fiscalement honnêtes qui supportent forcément une charge fiscale et sociale plus élevée que celle que laisse penser le taux nominal des prélèvements obligatoires. La répartition inéquitable de la pression fiscale à l'insu des entreprises organisées dans un contexte d'indiscipline fiscale a largement compromis la compétitivité de leurs produits et a conduit à la faillite de bon nombre de ces entreprises. Pour se maintenir sur le marché, les entreprises organisées se trouvent amenées soit à se convertir à l'informel, soit devenir une clientèle des micro-entreprises relevant du secteur informel.

Face à ces pratiques, les pouvoirs publics donnent l'impression qu'ils sont dans l'incapacité de contenir le secteur informel. L'ampleur du phénomène a-t-il conduit l'Etat à la résignation, voire à la tolérance ? Pire encore, ce sont les entreprises organisées qui subissent de manière quasi systématique les caprices du contrôle fiscal alors même que les efforts auraient dû être orientés vers les secteurs non enregistrés ou à faible contribution. Repenser le contrôle fiscal pour qu'il ne soit plus orienté vers les "opérateurs économiques fiscalement transparents", un label digne de plaidoyer, conduit à faire la différence entre le bon grain et l'ivraie.

C'est dans ce cadre que l'IACE organise son sixième forum de fiscalité autour du thème "la fiscalisation de l'économie et la pérennité de l'entreprise" et ce, le **18 Avril 2019** à l'**Hôtel Les Oliviers Palace, Sfax**.

Ce forum comportera deux panels :

Le premier panel, qui sera inauguré par la présentation d'une étude portant sur "Le secteur informel: état des lieux et recommandations", traitera de "l'impact du secteur informel sur l'économie tunisienne". Ce panel tentera de répondre à plusieurs interrogations: y-a-t-il une juste mesure du secteur informel? Pourquoi le secteur informel a connu une amplification sans précédent en Tunisie? Quels sont les secteurs économiques endommagés par la concurrence déloyale liée à l'économie souterraine? Quelles solutions pour débusquer les "faux forfaitaires"? Y a-t-il une volonté politique de lutter contre l'économie souterraine?

Le second panel, qui sera inauguré par la présentation d'une étude portant sur " La fiscalité au service de la pérennité de l'entreprise organisée: quelle réforme?", traitera de "l'impact de la pression fiscale et sociale sur la pérennité de l'entreprise organisée". Ce panel débattrà du problème de la mesure du poids des prélèvements obligatoires. Quel écart entre le taux nominal et le taux réel des prélèvements obligatoires? Les règles d'assiette des impôts sont-elles au service de la croissance et de la performance des entreprises organisées? Quel est l'impact des prélèvements fiscaux sur la trésorerie des entreprises organisées? Les taux des impôts directs et indirects frappant les entreprises organisées sont-ils supportables dans un contexte de crise économique? Un benchmark des expériences étrangères sera débattu.